



Après...

Le dimanche, les chrétiens célèbrent l'Eucharistie pour fêter la résurrection du Christ.

Ils prient aussi pour ceux qui ont quitté cette vie.

Quelle que soit la forme de la célébration des funérailles, vous serez invités à vous associer à la Communauté paroissiale lors de la messe du dimanche suivant.

Une deuxième messe à l'intention de votre défunt sera également célébrée dans le mois qui suit les funérailles.



Vous pouvez également demander à tout moment que d'autres messes soient célébrées pour votre défunt et votre famille en vous adressant au secrétariat du Pôle Missionnaire de Fontainebleau au 01 64 22 25 50 ou à la paroisse qui vous a accompagnés.

La crémation

Au lieu d'une inhumation, une crémation peut être prévue ; la célébration à l'église aura alors lieu avant celle-ci, en présence du corps du défunt ; l'Eglise demande que les cendres reposent au cimetière ou dans un lieu public du souvenir. Une demande d'accompagnement au cimetière est possible, en particulier dans le cas de la crémation.



Quand survient la séparation avec un être cher...

...la Communauté chrétienne est là pour vous aider et pour vous témoigner sa compassion.

Elle prie avec vous, pour vous et pour le défunt.

La Communauté chrétienne dit et célèbre sa foi en Jésus-Christ mort et ressuscité avec l'Espérance que celui qui nous quitte est accueilli par Dieu.





Des chrétiens vous accompagnent...

Malgré votre peine, la première démarche est de convenir du jour des obsèques avec les services des pompes funèbres et en concertation avec le Pôle Missionnaire de Fontainebleau, que vous pouvez joindre au 06 76 15 60 85.

Les services des pompes funèbres préviendront l'équipe chargée de préparer et de vivre avec vous cette célébration. Ensuite, l'équipe prendra contact avec vous notamment pour choisir les lectures, les intentions de prière, les musiques et chants, les rites et gestes d'adieu. Elle prendra le temps de vous écouter et d'évoquer avec vous la vie de la personne décédée.

La célébration à l'église est présidée par un membre de la communauté paroissiale : un prêtre, un diacre ou un laïc ayant reçu cette mission.

Les personnes qui vous accompagnent sont bénévoles. Cependant l'Eglise comme toute institution humaine a des frais, et elle ne vit que de dons. C'est pourquoi, il vous sera proposé de faire un don à la paroisse. Les services de pompes funèbres vous donneront une indication du montant, mais chacun est invité à donner en fonction de ses possibilités, de ses revenus et de sa situation.

Chers amis,

Soyez assurés de la prière fidèle en Christ ressuscité de l'ensemble de l'équipe des obsèques et de celle de votre Pasteur.

Sachez que si vous en ressentez le besoin, nous restons à votre écoute pour répondre dans la mesure du possible à vos attentes et vos questions.

Bien fraternellement,

Père José, Curé du Pôle Missionnaire de Fontainebleau



PÔLE MISSIONNAIRE CATHOLIQUE DE FONTAINEBLEAU

2 rue de la Paroisse - 77300 FONTAINEBLEAU

Service des obsèques : 06 76 15 60 85

Tel. 01 64 22 25 50 - secretariat.pole.fblo@orange.fr

<http://polefontainebleau.catholique.fr>